



**PERMETTRE AUX PME DE RELEVER  
LES ENJEUX DE DEMAIN**

---

PROPOSITIONS  
DE LA CPME POUR  
LA PRÉSIDENTE  
FRANÇAISE DE  
L'UNION EUROPÉENNE



# SOMMAIRE

## 1

### ACCOMPAGNER LES PME DANS LEURS TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Soutenir les PME vers la durabilité et la RSE\* \_\_\_ p5

Permettre aux PME de récolter les fruits  
de la transition numérique \_\_\_\_\_ p7

## 2

### SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS L'UNION EUROPÉENNE ET À L'INTERNATIONAL

Renforcer l'attractivité et l'innovation \_\_\_ p9

Préserver la compétitivité des PME  
vis-à-vis des pays tiers \_\_\_\_\_ p12

Améliorer l'accompagnement et  
l'accès au financement \_\_\_\_\_ p13

Placer les PME des RUP\* au cœur de  
l'action de l'Union européenne \_\_\_\_\_ p14

## 3

### RENDRE « PME COMPATIBLE » L'OBJECTIF DE CONVERGENCE SOCIALE DES ÉTATS MEMBRES

Construire avec les partenaires  
sociaux un droit du travail  
adapté aux contextes nationaux \_\_\_ p16

Lutter contre les détachements  
frauduleux \_\_\_\_\_ p17

Remédier à la pénurie de main-  
d'œuvre par les compétences \_\_\_\_\_ p18

\* RSE : Responsabilité sociétale des entreprises  
RUP : Régions ultrapériphériques

## « CE NOUVEAU MANDAT DOIT ÊTRE CELUI DE LA REPRISE ET DE L'AMBITION.



**A**u début de l'année 2022, la France assurera la présidence de l'Union européenne (UE) et jouera donc un rôle clé pour mettre à l'agenda européen les dossiers qui lui semblent les plus prioritaires, et construire les compromis entre les États membres.

C'est un moment déterminant pour les 27, pour notre pays et nos PME. Alors que depuis deux ans, l'Europe fait face à une crise sanitaire et économique sans précédent, elle se doit, au même moment, d'amorcer avec force et conviction une transition à la fois écologique et numérique.

Les challenges auxquels les Européens font face sont multiples : combattre la pandémie, assurer une reprise économique pérenne, se hisser au rang de grande puissance du numérique, atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 via une économie compétitive et durable.

Pour la CPME, il est primordial que la présidence française de l'UE fasse de ce mandat celui de la reprise et de l'ambition.

Après des mois de fermeture, de contraintes, de mesures exceptionnelles, les entreprises et les TPE-PME qui constituent l'immense majorité d'entre elles, attendent un engagement fort et concret de l'Union. Celui d'un accompagnement sans faille vers l'innovation et cette double transition écologique et numérique, pour qu'elles puissent relever les enjeux de demain.

L'UE doit poursuivre ses politiques en faveur de la reprise, de la protection des entreprises opérant à l'étranger et de la défense, coûte que coûte, d'une concurrence loyale et juste. Il en va du maintien de notre tissu économique et des emplois.

### **Pour y parvenir, la CPME formule des propositions autour de trois axes :**

1. Accompagner les PME dans leurs transitions écologique et numérique
2. Soutenir la compétitivité des PME dans l'UE et à l'international
3. Rendre « PME compatible » l'objectif de convergence sociale des États membres

# 1

## ACCOMPAGNER LES PME DANS LEURS TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

L'Union européenne a fait des transitions écologique et numérique **les principaux axes de sa stratégie pour la prochaine décennie.**

Il en va de la compétitivité des entreprises européennes et des défis environnementaux auxquels elles font face aujourd'hui. Les TPE-PME, qui constituent l'immense majorité des entreprises françaises et européennes, doivent appréhender cette double transition pour se développer et saisir les opportunités émergentes.

La politique européenne doit **soutenir les TPE-PME**, les accompagner vers de nouvelles pratiques et répondre à leurs attentes sur la base d'un calendrier précis pour les prochaines années.

L'UE a pour mission de garantir aux plus petites entreprises qu'elles évolueront dans un **environnement concurrentiel équitable** et que les nouvelles exigences en matière environnementale et numérique prendront en compte leurs spécificités, seront proportionnées et n'alourdiront pas les charges déjà conséquentes auxquelles elles sont assujetties.

La CPME souhaite que la présidence française de l'UE soit l'occasion de poursuivre des **échanges constructifs** sur ces sujets.



### EN FRANCE

Les TPE-PME représentent **99,8 % des entreprises et 48,5 % des effectifs salariés.**

(source : INSEE 2021)



### EN EUROPE

Les PME représentent **99,8 % des entreprises et 64,9 % des effectifs salariés.**

(source : Eurostat - Key Figures 2021)

## SOUTENIR LES PME VERS LA DURABILITÉ ET LA RSE



La CPME salue la volonté de la Commission européenne d'engager une transition écologique juste et inclusive, dans le respect des engagements de l'Accord de Paris et dans le cadre de l'agenda 2030 des objectifs de développement durable de l'ONU.

Le Pacte vert ainsi que le nouveau paquet législatif « *Fit for 55* » font l'objet d'un suivi attentif de la Confédération.

### >> Faire des TPE-PME des acteurs de la transition écologique pas à pas

Les entreprises sont appelées à prendre leur part dans la transition écologique, mais elles n'ont clairement ni les mêmes moyens ni la même empreinte écologique. Pour la CPME, l'UE devrait mieux accompagner le monde de l'entreprise et :

>> veiller à la mise en place d'approches réellement proportionnées en fonction de la taille des entreprises et de leurs moyens humains et financiers

>> donner de la visibilité aux entreprises et un cadre réglementaire et d'investissement stable et prévisible

>> accompagner concrètement la transition écologique des entreprises via de nouvelles ressources propres à l'instar du futur fonds social pour le climat

>> mettre en place des actions d'information et de sensibilisation sur les enjeux de transition vers une économie bas carbone à destination des entrepreneurs et de leurs salariés

>> prendre en compte les enjeux liés aux transitions professionnelles via l'anticipation et la sécurisation des besoins en compétences et reconversions

>> veiller à ce que des actions de lutte contre le réchauffement climatique s'inscrivent dans un cadre mondial par la mise en place d'instruments dédiés qui garantissent des règles de concurrence équitables et préservent la compétitivité des entreprises européennes

>> favoriser les démarches d'économie circulaire par la mise en place d'incitations fiscales et le développement d'un marché intérieur de matières premières recyclées en adéquation avec les besoins de l'offre et la demande, tant en termes de qualité que de quantité

>> renforcer les dispositifs spécifiques et les dotations financières du régime POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) pour atteindre les objectifs de transition agroécologique et de croissance verte dans les régions ultrapériphériques (RUP)

>> promouvoir, valoriser et reconnaître les démarches attestées de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui doivent rester volontaires pour les TPE-PME

>> mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui défende les intérêts et les efforts des entreprises réduisant leurs émissions de CO<sub>2</sub>, à condition qu'il n'entrave pas la compétitivité des TPE-PME et prenne en compte leurs spécificités.

# 8 %

c'est le pourcentage de gaz à effet de serre émis par l'UE contre 14 % pour les États-Unis et 30 % pour la Chine.

(source : Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde – 2018)

## >> Accompagner les entreprises du secteur des transports et de la mobilité face à la trajectoire de réduction des émissions prévue dans le paquet « Climat »

Les entreprises des services de l'automobile sont confrontées à une transition écologique et numérique sans précédent, dans un contexte économique dégradé. Le durcissement des normes d'émission de CO<sub>2</sub> et la fin du véhicule thermique en 2035 constituent un choc très important pour les entreprises de la filière, qui seront tenues de s'adapter dans un temps très court.

Pour réaliser ces objectifs européens ambitieux, l'appui de la France sera particulièrement important. Il permettra d'accompagner la mutation des usages, de devenir *leader* des technologies d'avenir – électrique, hydrogène, digitale – sans abandonner celles en difficulté (hybride), et de maintenir le dynamisme de la filière et son effet d'entraînement sur le reste de l'économie.

Pour préserver la filière automobile et de la mobilité terrestre, la CPME recommande de :

>> déployer un réseau suffisamment dense de bornes de recharge rapide

>> maintenir les aides à l'achat de véhicules propres

>> harmoniser les politiques fiscales en matière automobile, dans la mesure où les enjeux du marché automobile se situent davantage à l'échelle européenne que nationale.



## >> Inclure de manière progressive et proportionnée les TPE-PME dans la finance durable

La CPME estime que les outils de *reporting* (taxonomie et CSRD – *corporate sustainability reporting directive*) permettront indéniablement une meilleure comparabilité et fiabilité des données extra-financières. Néanmoins, les capacités des TPE-PME doivent être mieux prises en considération. Ce type de *reporting* doit :



>> avoir un caractère volontaire pour les TPE-PME

>> être simplifié et proportionné

>> être élargi aux entreprises d'États tiers pour garantir l'égalité de tous sur le marché unique

>> prendre en compte la dimension sectorielle dans l'élaboration de standards simplifiés volontaires.

# PERMETTRE AUX PME DE RÉCOLTER LES FRUITS DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE



La Covid-19 a accentué le besoin d'investir dans le numérique et d'accélérer l'adoption de solutions qui peuvent procurer des avantages compétitifs. Dans ce contexte, l'accès aux données est essentiel.

## >> Garantir un développement équitable entre petits et grands acteurs du numérique

Si le numérique a considérablement transformé les activités des PME, il est nécessaire de le réguler davantage pour que les opportunités qu'il offre soient réellement accessibles à tous. La CPME estime que le cadre réglementaire européen sur les services et marchés numériques doit :

>> aller plus loin dans la définition de la responsabilité des plateformes vis-à-vis des entreprises utilisatrices

>> garantir la visibilité sur l'évolution des conditions d'utilisation des plateformes (niveau des commissions, déréférencement, etc.)

>> renforcer les droits des entreprises utilisatrices sur les données collectées afin de remédier à l'usage déloyal des données commerciales et personnelles par les plateformes

>> accompagner le développement des plateformes destinées aux professionnels pour renforcer leur visibilité et leur vente en ligne

>> instaurer les conditions d'une concurrence loyale et équitable entre les acteurs présents sur les plateformes numériques et les PME traditionnelles : les mêmes règles dans les domaines de la fiscalité, du droit de la consommation ou dans le domaine social doivent s'imposer à tous les acteurs.

Par ailleurs, la CPME estime nécessaire de :

>> mieux prendre en compte le financement des investissements immatériels nécessités par la transition numérique (algorithmes, intelligence artificielle, internet des objets, formation)

>> soutenir la reconversion et le renforcement des compétences afin de doter les PME de compétences numériques avancées, notamment via le fonds social européen (FSE).

## >> Renforcer la protection des entreprises contre les risques numériques

L'UE a renforcé ses capacités d'action sur la cybersécurité et la cyber-résilience. Cet axe de travail doit être poursuivi et toucher l'ensemble des acteurs économiques, y compris les petites entreprises, plus vulnérables et moins dotées en ressources. La CPME demande :

>> l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les risques cyber et

un accompagnement dédié pour traduire les préconisations cyber en actions concrètes faciles à mettre en œuvre

>> la mise en place d'une évaluation du risque proportionnée et transparente lorsqu'un niveau de conformité élevé est demandé aux TPE-PME

>> l'allocation de ressources dans les programmes de l'UE pour inciter les TPE-PME à se protéger contre les cyber-risques.



# 17%

des PME ont intégré les technologies numériques contre 54 % des grandes entreprises.

(source : Eurostat/DESI 2019)

# 2

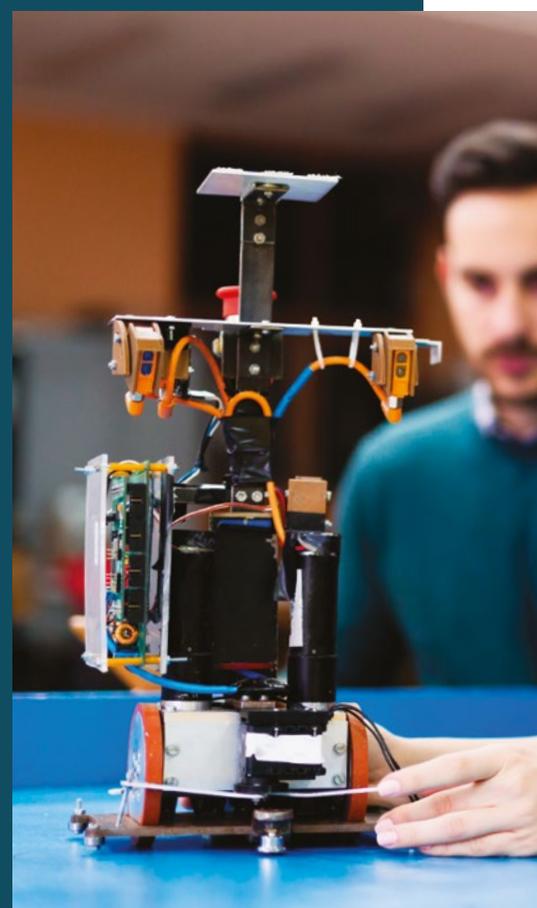
## SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS L'UNION EUROPÉENNE ET À L'INTERNATIONAL

**L**e Brexit et la crise liée à la Covid-19 ont percuté de plein fouet l'activité des TPE-PME. Si les signes d'une reprise économique sont bien visibles, **la CPME plaide pour que le soutien à la relance et le développement de la compétitivité des entreprises fassent partie des priorités de la présidence française de l'UE.**

Cela passe entre autres par le prolongement d'un certain nombre de mesures de soutien et l'accès facilité au financement. En outre, il est indispensable de poursuivre les efforts menés depuis plusieurs années pour simplifier et mieux prendre en compte les spécificités des plus petites entreprises, à l'instar de l'application du principe « *Think Small First* » lorsqu'une réglementation en vigueur est révisée ou une nouvelle mesure envisagée.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une **stratégie industrielle, plus inclusive vis-à-vis des PME**, doit intervenir rapidement pour leur permettre de rattraper le retard qu'elles ont accumulé par rapport à d'autres puissances industrielles et numériques comme la Chine et les États-Unis. Elle doit aussi permettre à l'UE de retrouver sa souveraineté économique, notamment énergétique, sans pour autant se refermer par rapport au reste du monde.

Il incombe également à l'UE de **garantir à ses entreprises l'accès aux marchés internationaux** : multiplier les accords de libre-échange sans en faire profiter efficacement son propre écosystème d'entreprises n'est plus tenable. Aussi, la CPME se félicite-t-elle d'une prise de position plus assertive et moins naïve de l'UE vis-à-vis de sa politique commerciale. Les intérêts des PME doivent être protégés au même titre que ceux d'entités plus importantes et plus visibles.



La compétitivité industrielle et l'innovation sont les clés de la relance économique. Face à la mondialisation et à la concurrence accrue de certains pays tiers, la prospérité de l'UE dépendra, à long terme, de la solidité de son industrie.

Pour y parvenir, l'UE va devoir favoriser un environnement favorable à l'initiative et au développement des PME, mais aussi une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique.



### >> Faire de l'UE un pôle industriel compétitif pour soutenir les transitions écologique, énergétique et numérique



La CPME a accueilli favorablement la mise en place d'une stratégie industrielle européenne ambitieuse. Elle est convaincue que l'UE doit se doter d'écosystèmes industriels performants et innovants.

La Confédération souhaite que l'UE :

>> **mette en place rapidement les conditions et instruments nécessaires** au déploiement de la stratégie industrielle européenne

>> **favorise une « approche PME »** qui garantisse l'inclusion des PMI et des ETI avec la prise en compte de leurs spécificités

>> **crée un environnement favorable à l'innovation et au développement de l'« autonomie stratégique ouverte »** facilitant le redéploiement d'industries en Europe en travaillant sur les chaînes de valeur et la sécurisation des approvisionnements

>> **privilégie une approche pragmatique** dans le cadre des débats autour de la nouvelle norme d'homologation des véhicules neufs (norme Euro 7), en mesurant les conséquences, en termes économiques et sociaux mais aussi en termes de souveraineté économique, du choix d'imposer au marché une solution technologique unique (véhicule électrique) dans toute l'UE, alors que les infrastructures de recharge ne sont pas disponibles sur tout le territoire, et que l'industrie européenne ne maîtrise pas encore l'ensemble des briques techno-

logiques clés, contrairement à l'Asie ; le véhicule hybride constitue à cet égard une solution qui participe de la transition vers cet horizon ambitieux du zéro carbone en 2050

>> **maintienne les mesures existantes dans les RUP** (octroi de mer, taux d'imposition réduits pour certains produits, zones franches, etc.) pour soutenir le secteur industriel et préserver les productions locales

>> **crée des projets pilotes pour soutenir l'innovation et la recherche** dans une optique de transition des RUP vers l'économie circulaire et la mise en œuvre de la stratégie biodiversité

>> **accélère le processus de mise en place du brevet unitaire européen** pour que les PME disposent d'un outil qui leur permette, à un coût moindre que le brevet européen, de valoriser leurs savoir-faire et leurs innovations

>> **réinscrive la lutte contre la contrefaçon comme une priorité** en renforçant l'efficacité des contrôles douaniers aux frontières extérieures de l'UE et en protégeant la propriété intellectuelle.



## >> Développer l'accès des PME aux marchés publics

En complément des mesures déjà en vigueur (allotissement, avances), mais diversement appliquées, les pratiques d'achat doivent être améliorées. La CPME propose :

>> **d'appliquer strictement le principe de réciprocité** et finaliser l'adoption de l'instrument international sur les marchés publics (*IPI – international procurement instrument*), si la présidence slovène n'a pas été en mesure de le faire

>> **de rejeter systématiquement les offres anormalement basses** dans les marchés publics

>> **de mieux intégrer les enjeux de développement durable** avec une prise en compte des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (« mieux-disant »).

## >> Créer les conditions d'une taxation équitable des PME

Il est vital de garantir une concurrence loyale entre les États membres. Cela passe par :

>> **la mise en place d'un dispositif harmonisé pour l'impôt sur les sociétés** afin de taxer de manière plus équitable les PME, qui sont proportionnellement plus imposées que les grandes entreprises, tel que proposé dans la récente communication de la Commission européenne sur l'harmonisation fiscale et l'initiative « BEFIT<sup>1</sup>»

>> **le lancement, au niveau européen, d'une réflexion sur la détermination de la fiscalité en fonction de la prestation réalisée ou du public visé** et non plus en fonction de la qualité de l'offreur (professionnel, associatif ou particulier), ce qui permettrait d'instaurer une égalité de traitement pour une même activité

>> **l'octroi aux États membres d'une marge de manœuvre supplémentaire** pour appliquer des taux réduits de TVA.

# 9%

**des PME seulement protègent leurs droits de propriété intellectuelle (DPI).**



(source : Commission européenne - communication Stratégie PME 2020)

## >> Offrir aux PME un environnement normatif plus sécurisé



Dans le champ économique, le droit est devenu un élément majeur de compétitivité et d'influence. Il ne s'agit plus seulement d'appréhender son aspect défensif mais d'opter pour une démarche offensive qui permette d'imposer un modèle européen et offre aux entreprises un environnement plus sécurisé. La Confédération propose donc :

**>> d'élaborer, à droit constant, un véritable code européen du droit des entreprises, adapté aux TPE-PME, comme le prévoit l'initiative pour un code européen des affaires**

**>> de construire des instruments spécifiques pour les entreprises, adaptés aux PME, comme par exemple une société unipersonnelle à responsabilité limitée ou l'harmonisation des règles relatives aux procédures d'insolvabilité**

**>> de lancer une réflexion pour doter l'UE de dispositifs d'extraterritorialité des réglementations, comme certains de ses partenaires mondiaux ont pu le faire**

**>> d'assurer l'application du principe de réciprocité** qu'il s'agisse de marchés publics ou de débouchés commerciaux

**>> d'adapter le droit de la concurrence aux nouvelles réalités économiques et de maintenir les dérogations en matière d'aides d'État pour les RUP**

**>> de garantir un équilibre des relations contractuelles à tous les niveaux, en particulier dans la filière automobile, alors que la Commission européenne s'apprête à réviser les règlements qui régissent la distribution automobile.** La future réglementation doit s'attacher à :

- I encadrer les ventes directes et les ventes duales
- I définir un cadre juridique et économique précis concernant le transfert et le partage des données personnelles des clients et prospects
- I autoriser le double prix
- I sanctionner les abus de position dominante dans les politiques commerciales.

## >> Simplifier et alléger les charges des entreprises

L'UE a reconnu le besoin de limiter les charges administratives des TPE-PME en mettant en place le principe « *one in, one out* ».

Alléger les contraintes pesant sur les entreprises leur permettra de se concentrer sur les défis de la reprise, de la compétitivité et de la double transition numérique et environnementale.

Pour aller plus loin, la CPME préconise :

**>> d'appliquer systématiquement le principe « *one in, one out* » pour que toute nouvelle proposition législative s'accompagne de la suppression d'une règle existante**

**>> de recourir systématiquement au « test PME »** dans les études d'impact. Toute nouvelle initiative qui n'apporterait pas de plus-value pour les PME au regard de ce test devrait être rejetée

**>> d'interdire les surtranspositions** pour éviter que des normes réglementaires plus drastiques ne créent des situations de concurrence déloyale, au sein même de l'UE, au détriment des TPE-PME françaises

**>> de recourir davantage aux directives d'harmonisation maximale** ou aux règlements pour limiter les écarts de transposition.

## PRÉSERVER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME VIS-A-VIS DES PAYS TIERS

Il est temps que l'UE s'affirme comme une grande puissance commerciale tout en prenant soin de préserver la compétitivité de ses PME.

### >> Mieux défendre les intérêts des entreprises en dehors de l'UE

Si l'UE mène une politique volontariste pour ouvrir de nouveaux débouchés à ses entreprises, elle doit aussi prendre en compte les spécificités des TPE-PME et créer les conditions de leur développement au sein de l'espace européen. Pour ce faire, elle doit :

>> **préserver des conditions de concurrence équitable** (*level playing field*) et en faire le cœur de « l'autonomie stratégique ouverte »

>> **mettre en œuvre rapidement des nouveaux mécanismes de défense commerciale**, notamment pour lutter contre les subventions des pays tiers

>> **développer des solutions à l'échelle européenne pour faire face à la hausse des prix des matières premières** (centre de prévisions, stocks européens, rapprochement des chaînes d'approvisionnement) et de l'énergie (baisse de la fiscalité, découplage des tarifs du gaz et de l'électricité, nucléaire).

# 600 000

**PME seulement exportent des biens en dehors de l'UE.**

(source : Commission européenne - communication Stratégie PME 2020)



### >> Poursuivre l'incitation à l'internationalisation des TPE-PME

S'internationaliser est une véritable opportunité pour le développement des entreprises, et trop souvent les plus petites d'entre elles n'ont pas les capacités de s'exporter vers de nouveaux marchés. Pour les sécuriser dans leur démarche, l'UE doit :

>> **systematiser une « approche PME » dans la négociation et la mise en place d'accords commerciaux**, et porter une attention particulière à leur impact sur la production des PME ultrapériphériques

>> **imposer le respect des normes sociales et environnementales** européennes dans les accords commerciaux

>> **diffuser une information ciblée sur les accords de libre-échange** et inciter les TPE-PME à s'internationaliser, notamment via les plateformes européennes « Access 2 Market » et « Access 2 Procurement »

>> **clarifier les relations commerciales avec le Royaume-Uni**

>> **miser sur les RUP** et tirer parti de leurs atouts pour développer la coopération avec les pays situés dans leur voisinage, au bénéfice de l'ensemble des PME ultrapériphériques et métropolitaines

>> **concrétiser des partenariats** pour encourager et faciliter l'accès des PME aux marchés africains.



## AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès au financement est vital pour les PME à tous les stades de leur développement. Elles sont fragiles, s'agissant en particulier de leur niveau de trésorerie et de leurs besoins en liquidités. Et la Commission européenne, elle-même, reconnaît que ces entreprises sont « confrontées à un important déficit de financement ».

### >> Faire des aides d'État un outil de compétitivité des entreprises européennes



Dans le contexte de la crise sanitaire, la Commission européenne a temporairement assoupli le cadre des aides d'État pour permettre l'adoption de dispositifs destinés à soutenir les entreprises, en particulier les PME.

Garantir des dispositifs qui encouragent la compétitivité des PME doit être un axe central de la présidence française de l'UE.

La CPME recommande en particulier :

>> **l'allongement à 10 ans des délais de remboursement des aides d'État** car une trop courte période de remboursement des prêts accordés (le prêt garanti par l'État en particulier), augmentera la vulnérabilité des entreprises et leur capacité à maintenir leurs activités et leurs emplois

>> **le doublement du seuil de minimis**, actuellement fixé à 200 000 euros par entreprise sur une période de trois ans, pour être en phase avec les objectifs nationaux et européens de relance.

### >> Renforcer l'accès au financement pour les TPE-PME

Chaque année, 200 000 entreprises européennes bénéficient des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) et du fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Parmi celles-ci, peu de PME.

Pourtant, l'accès au financement est crucial à tous les stades de leur développement.

L'UE doit donc :

>> **cibler les PME** dans des appels à projets dédiés

>> **créer des centres d'expertise** pour les accompagner dans la réponse à ces appels à projets et cartographier les dispositifs d'aides

>> **clarifier les conditions d'éligibilité, simplifier les procédures** et les contrôles sur la base de règles stables et pérennes

>> **assurer un déploiement rapide des fonds** en raccourcissant les délais actuels de paiement pour réduire le décalage de trésorerie supporté par les porteurs de projet

>> **faciliter l'accès des PME** ultrapériphériques aux programmes européens tels que *Invest UE*.



## >> Repenser le rôle des marchés de capitaux et faciliter leur accès aux TPE-PME

L'accès au financement demeure un défi pour les plus petites entreprises. Une meilleure circulation des capitaux permettrait de mieux financer les TPE-PME. La CPME appelle à créer :

>> un environnement qui facilite l'aligement des garanties demandées aux entreprises

>> un circuit de financement de proximité pour faciliter les demandes

>> une prolongation de l'effectivité des pondérations accordées aux PME à l'occasion de l'évolution des règles liées aux ratios prudentiels ; à défaut, leur accès au crédit pourrait se restreindre.

## PLACER LES PME DES RUP AU CŒUR DE L'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE

L'UE compte neuf régions ultrapériphériques (RUP) dont six sont rattachées à la France, auxquelles s'ajoutent les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), et l'article 369 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) consacre le statut des RUP dans la politique de cohésion de l'Europe.

Leurs économies, plus vulnérables compte tenu de leur insularité, de l'éloignement des intrants/sortants, de l'étroitesse des marchés, de l'absence de matières premières endogènes notamment, ont été encore fragilisées par la crise de la Covid-19. Les entreprises, principalement des PME et TPE, sont confrontées à des contraintes structurelles permanentes qui engendrent des surcoûts et entravent leur compétitivité.

Pourtant, ces territoires sont stratégiques du point de vue de leur implantation dans des zones éloignées, à proximité de marchés de croissance.

La CPME demande de :

>> systématiser un réflexe « RUP » européen pour mieux prendre en compte la réalité des PME de l'outre-mer dans toutes les politiques européennes qu'il s'agisse de stratégie industrielle, développement durable, transition numérique, etc.

>> construire une stratégie RUP, complétée par un plan d'action ciblé, comme demandé par le Parlement européen

>> créer un intergroupe « RUP » au sein du Parlement européen et confier à son président la fonction de rapporteur permanent sur l'intégration des RUP dans le cadre réglementaire et les projets européens

>> mettre en œuvre un statut de l'entreprise ultramarine, afin de stabiliser les politiques publiques, européenne et nationale, sur au moins 10 ans et garantir leur développement par de la stabilité et de la visibilité, en milieu reconnu par l'UE comme structurellement difficile.

# 3

## RENDRE « PME COMPATIBLE » L'OBJECTIF DE CONVERGENCE SOCIALE DES ÉTATS MEMBRES

**L**es États membres et les institutions européennes entendent faire des droits sociaux une composante de la reprise post-crise. Proches de leurs salariés, les TPE et les PME luttent contre un abaissement des normes sociales et sont attachées à la sécurité de l'emploi de leurs salariés, gage de stabilité économique.

Or, et particulièrement en période de récession économique, l'introduction de mesures contraignantes sur les rémunérations ou bouleversant le droit du travail peut produire l'effet inverse. En effet, **une hausse des coûts du travail serait fatale pour les TPE-PME** d'autant plus qu'elles ont dû réduire, voire stopper leurs activités et font désormais face à des risques d'insolvabilité et de faillite.

Ainsi, **la CPME est fermement opposée à l'ajout de charges administratives supplémentaires** pour les TPE-PME et défend toutes mesures incitatives favorisant une approche volontaire des PME. **La Confédération est défavorable à des dispositifs européens visant à modifier le fonctionnement interne des PME.** Toutefois, si de telles mesures devaient être prises, elles devraient impérativement être progressives car un temps d'adaptation est nécessaire du fait de leurs moyens humains limités.



## CONSTRUIRE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX UN DROIT DU TRAVAIL EUROPÉEN ADAPTÉ AUX CONTEXTES NATIONAUX

La CPME estime que les règles applicables dans le domaine du droit du travail, ainsi que le rappelle régulièrement la Commission européenne, doivent prendre place dans le cadre d'un dialogue social effectif. Des directives trop prescriptives n'offriront pas une flexibilité suffisante pour tenir compte du contexte national et des dispositions déjà en vigueur.

De la même manière, elles constitueront une ingérence inadmissible dans le rôle des partenaires sociaux. La présidence française de l'UE doit porter une attention particulière à ces aspects.



### >> Privilégier des mesures incitatives pour mener les TPE et PME vers la transparence salariale

En ce qui concerne la volonté de la Commission européenne de mettre en place des mesures concrètes pour améliorer la transparence salariale et atteindre l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, la CPME souhaite un accompagnement des PME par :

#### >> l'échange de bonnes pratiques

>> le déploiement de programmes de formation et d'éducation

>> le lancement de campagnes d'information sur les écarts de salaires non justifiés.



Ce n'est que par ces mesures incitatives et une approche volontaire, qu'une culture de l'égalité effective se diffusera au sein des PME. Toute mesure qui créerait une charge administrative supplémentaire aux TPE-PME ou qui serait vécue comme une immixtion dans le fonctionnement de l'entreprise contreviendrait à l'objectif de diffusion d'une réelle culture d'égalité.

### >> Garantir la spécificité des systèmes de salaires minima nationaux

La CPME salue la volonté de la Commission européenne de favoriser une concurrence loyale et équitable entre les entreprises, en évitant tout *dumping* social. Néanmoins, les propositions actuellement sur la table et qui pourraient aboutir pendant la présidence française de l'UE, ne sont pas satisfaisantes.

À cet égard, les salaires doivent tenir compte du niveau de productivité et du contexte économique de chaque État.

La Confédération souhaite que les dispositifs nationaux en vigueur qui ont permis de mettre en place des systèmes de salaires minima soient préservés et s'oppose à :

>> l'interdiction des variations et déductions sur les salaires minima

>> l'introduction de nouveaux critères de calcul du salaire minimum.



## >> Protéger les différents statuts de travail tout en garantissant leur respect par les plateformes

La CPME partage les objectifs généraux de l'UE visant à assurer des conditions de travail décentes aux travailleurs de plateformes dans un contexte de mutations profondes dues à l'évolution du marché du travail. Toutefois, la Confédération appelle à ce que toute action au niveau de l'UE respecte la diversité du travail sur les plateformes et les besoins des personnes fournissant des services par le biais de plateformes, qu'elles choisissent de le faire en tant que travailleurs indépendants ou salariés. La question du lien de subordination est essentielle. La CPME se prononce pour :

>> **ne pas imposer un statut uniforme aux travailleurs des plateformes**

>> **promouvoir la transparence quant à l'usage qui est fait des données** dans le cadre de législations existantes comme le règlement général sur la protection des données (RGPD) ou la proposition de règlement relatif à l'intelligence artificielle

>> **garantir un suivi uniforme de la recommandation européenne du 8 novembre 2019** qui encourage les États membres à renforcer la protection sociale de leurs indépendants

>> **éviter toute ingérence européenne dans les droits nationaux relatifs au travail**

>> **fixer des orientations stratégiques et utiliser le mécanisme du Semestre européen** pour procéder à des évaluations comparatives, échanger des bonnes pratiques et engager une coopération tripartite associant les États membres et les partenaires sociaux

>> **garantir la qualité du travail via les plateformes** au moyen d'un code de conduite ou d'une charte, éventuellement accompagnés d'un label volontaire.

## LUTTER CONTRE LES DÉTACHEMENTS FRAUDULEUX

La CPME n'est pas opposée au travail détaché qui permet de résoudre les problèmes d'accès aux compétences rencontrés par les entreprises, y compris les PME. Elle est en revanche fermement opposée aux pratiques illégales (création de sociétés « boîtes aux lettres », détachements en cascade, etc.), utilisées pour concurrencer de manière déloyale les entreprises françaises, et capter des marchés à leur détriment.

En matière de détachement, ce n'est pas le droit du travail qui pose problème, mais le régime de sécurité sociale applicable au détachement.

La CPME préconise de :

>> **faire enfin aboutir la révision du règlement européen** portant coordination des systèmes de sécurité sociale :

**I imposer une affiliation de 3 mois minimum** au régime de la sécurité sociale du pays d'origine pour s'assurer que les travailleurs détachés ont déjà exercé des activités professionnelles dans leur pays d'origine et vérifier l'antériorité de leur contrat de travail pour éviter le recours à des travailleurs détachés pour les seuls motifs de coûts moindres

**I appliquer intégralement le droit du pays du détachement** et donc l'intégralité du droit social lorsqu'une entreprise y a une activité régulière

**I simplifier et accélérer la procédure de retrait des certificats A1** qui attestent de l'affiliation du salarié détaché au régime de sécurité sociale de son pays d'origine pour faire cesser les détachements frauduleux

>> **instaurer une déclaration harmonisée préalable à tout détachement** pour faciliter les opérations de contrôle.

## REMÉDIER À LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE PAR LES COMPÉTENCES

En France et dans l'UE, la pénurie de main-d'œuvre est l'une des principales préoccupations des PME. De solides compétences feront la différence à l'avenir, les PME dépendant de salariés hautement qualifiés pour s'épanouir dans un environnement de plus en plus difficile.

La CPME salue la volonté de la Commission européenne de s'attaquer aux barrières existantes liées aux coûts de la formation ainsi qu'au manque d'incitation et de motivation à suivre une formation. Ces actions peuvent contribuer à résoudre les difficultés de recrutement et de pénurie de main-d'œuvre, qualifiée ou non, auxquelles sont confrontées les entreprises.

Ainsi, la Confédération considère qu'une initiative européenne sur la formation professionnelle continue, telle que les comptes individuels de formation et les micro-certifications, doit respecter les principes suivants :

**>> impliquer les organisations représentatives des PME et les partenaires sociaux dans la conception des qualifications.** C'est la seule manière de disposer d'un système orienté « demande », bien adapté aux attentes des employeurs et des demandeurs d'emploi, et qui permette de remédier efficacement à la pénurie de main-d'œuvre

**>> moderniser les systèmes d'éducation et de formation** afin de doter les jeunes de solides compétences de base qui leur permettent de répondre rapidement aux besoins changeants du marché du travail. L'approche « des compétences au travail » proposée par la Commission européenne va dans le bon sens

**>> accompagner les PME dans la conception et la mise en place d'une formation continue,** adaptée aux besoins des entreprises. Les entrepreneurs devraient bénéficier d'une offre de formation adaptée à leurs besoins, compte tenu de l'évolution très rapide des nouvelles technologies et de la numérisation

**+ de 70 %**

des entreprises de l'UE citent le problème de l'accès aux talents comme un obstacle à de nouveaux investissements.

(source : rapport BEI sur l'investissement 2018/2019)

**>> la formation aux compétences numériques, qui est bien évidemment cruciale pour aider les PME à devenir « numériques », doit favoriser la montée en compétences des salariés** de ces entreprises. Cet axe doit être développé en lien avec la mise en œuvre de l'accord-cadre autonome des partenaires sociaux européens pour la transition numérique

**>> l'éducation et la formation tout au long de la vie dans les RUP doivent permettre de proposer des solutions concrètes,** notamment pour aider les jeunes à construire des parcours de compétences reconnus leur ouvrant l'accès à des emplois de qualité et des possibilités de requalification attrayantes, y compris pour accéder aux nouveaux métiers dits « verts ».



Ce document est imprimé par l'Imprimerie de la Centrale qui répond aux critères «Imprim'vert».

Crédits photos :  
©CPME / ©Dahmane / ©Adobe Stock  
(Yingyaipumi, Sanja, BullRun, Pugun & Photo Studio, jackfrog, NDABCREATIVITY, agnormark, W PRODUCTION, Seventyfour, industrieblick, goodluz, AYAIimages, insta\_photos)



8-10, Terrasse Bellini  
92806 Puteaux cedex  
[www.cpme.fr](http://www.cpme.fr)



LA CPME EST  
LA PREMIÈRE ORGANISATION  
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE  
CERTIFIÉE ENGAGEMENT  
DE SERVICE QUALI'OP